

Légende de la carte

Carte	Recommandations pour la fréquentation des espaces naturels (randonnée, promenade, loisirs en plein air...)	Réglementation de l'usage de matériels ou d'engins dans les zones exposées aux incendies en forêts, bois et garrigues et jusqu'à 200m autour (fauchage, goudronnage, gyrobroyage, soudure, meulage...)
vert	Accès autorisés	Travaux autorisés
jaune	Accès autorisés Soyez vigilants	Travaux autorisés avec dispositif de prévention et d'extinction approprié sous la responsabilité du chef de chantier
orange	Accès autorisés mais déconseillés à partir de 11h	Travaux autorisés de 5h à 12h sous réserve dispositif de prévention et d'extinction. Ceux réalisés à l'aide de moissonneuses batteuses sont autorisés de minuit à 12h sur les massifs 4 à 9, et toute la journée sur les massifs 1 à 3.
rouge	Accès fortement déconseillés Il est dangereux de s'engager dans ces espaces naturels	Travaux interdits

INFORMATION JOURNALIERE VIGILANCE INCENDIE DE FORET Prévision pour le 25 juillet 2022

(mise à jour : 24/07 à 18h)

REGLEMENTATION TRAVAUX

ZONE D'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION SUR
LES TRAVAUX

Prévisions pour :

Aujourd'hui

Demain

[Télécharger le pdf](#)

Massifs forestiers

- 1 - Somail, Espinouse et Monts d'Orb
- 2 - Escandorgue et Larzac
- 3 - Gangeois
- 4 - Garrigues et Pinèdes de l'Est héraultais
- 5 - Collines du Centre Hérault
- 6 - Minervois et Saint-Chinianais
- 7 - Plaine viticole Cœur Hérault et Plaines littorales
- 8 - La Gardiole
- 9 - Plaine viticole de l'Est héraultais

